

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Cible ONU 5.2 – Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Indicateur 5.i4 : Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales

Concepts et définitions

Définition

Nombre de personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire qui ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles commises par une ou plusieurs personnes hors conjoint, ex-conjoint et hors cercle familial.

Concepts

Les victimes de **violences sexuelles** sont repérées par les trois questions suivantes : « Au cours de votre vie, est-il déjà arrivé qu'une personne :

1. tente de vous imposer un rapport sexuel en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?
2. vous impose un rapport sexuel en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?
3. vous impose de subir ou de faire des attouchements au niveau du sexe, de la poitrine, des fesses, des cuisses, vous embrasse de force en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

On se limite donc aux violences sexuelles physiques.

Les **violences dites « hors violences intrafamiliales »** regroupent l'ensemble des violences sauf celles exercées par le conjoint ou l'ex-conjoint, ou par un autre membre du cercle familial.

Dans l'enquête, la notion de couple est à prendre au sens large : le **conjoint** correspond à toute personne désignée comme telle par l'enquêté, cohabitant ou non avec l'enquêté, et quelle que soit la situation maritale liant ce conjoint à l'enquêté (marié, pacsé, concubin ou petit ami). Il en va de même pour la notion de membre de la famille.

Champ

Individus de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion, incident le plus récent dans l'année.

Commentaires

L'indicateur 5.i4 « **Nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales (part des femmes parmi les victimes)** » est un indicateur qui rend compte du nombre annuel moyen de victimes adultes (18 ans ou plus) de violences sexuelles, commises par toute personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint ou un membre de la famille. Le suivi dans le temps de la part des femmes parmi ces victimes

permet une évaluation de l'élimination des violences faites aux femmes dans la sphère publique en France qui constitue une dimension de la cible 5.2 des objectifs de développement durable de l'ONU.

Cet indicateur est proche de l'indicateur onusien 5.2.2 « Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits ». L'enquête est passée auprès des seules personnes majeures et se limite donc aux personnes de 18 ans et plus. Afin d'être cohérent avec les indicateurs de violences intrafamiliales dont il est complémentaire, cet indicateur exclut les violences les violences intrafamiliales et non seulement conjugales.

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul

Il s'agit du nombre de personnes (pondéré par le poids de chaque répondant) âgées de 18 ans ou plus s'étant déclarées victimes de violences sexuelles « hors violences intrafamiliales » au cours de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La part des femmes correspond au poids des femmes parmi ces victimes.

Désagréations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

Les données pourront être déclinées par départements en cumulant plusieurs années.

Source des données

Description

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) conduite chaque année, depuis 2022 par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Cette enquête a remplacé l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le SSMSI (créé en 2014). En 2020, l'enquête n'a pas pu être menée en raison de la crise sanitaire. En 2021, l'enquête a été menée dans des conditions dégradées et n'a pas abordé les violences sensibles, violences sexuelles et violences au sein du ménage ; elle ne permet donc pas de calculer cet indicateur.

Champ de l'opération

Plus d'informations sur la [page de présentation de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité](#).

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Plus d'informations dans l'Interstats Méthode n° 22 sur la refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation ([tome 1](#) et [tome 2](#)).

Références / Publications

- « [Rapport d'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité 2023, victimation – délinquance et sentiment d'insécurité](#) », ministère de l'Intérieur, novembre 2024.